



**Programme optionnel d'assurance multisports et activités pour les
clubs de RCA 2025 — Couverture et primes**

Options de prime annuelle

Prime annuelle forfaitaire — 350 \$

La couverture inclut toutes les activités suivantes :

- Course à pied
- Yoga
- Randonnée
- Badminton
- Tennis
- Repas-partage
- Soirées cinéma
- Évènements sociaux organisés par l'équipe dans des lieux tiers disposant de leur propre assurance

Prime annuelle forfaitaire — 650 \$

La couverture inclut toutes les activités suivantes :

- Cyclisme
- Kayak
- Volleyball
- Canoë
- Ski de fond

Autres activités à préciser.

Tableau des prestations

Limite d'âge maximale :	75 ans
Limite globale de responsabilité	1 500 000 \$
Limite globale de responsabilité par évènement pour les vols nolisés/non réguliers :	Aucune couverture
Limite globale de responsabilité par évènement pour le terrorisme nucléaire, biologique ou chimique :	Aucune couverture
Devise de la police :	Dollars canadiens

Prestations forfaitaires	Montant
Prestations forfaitaires en cas de blessure ou de décès	50 000 \$
Prestation en cas de fracture	1000 \$
Prestation forfaitaire en cas d'infection accidentelle par le VIH	15 000 \$
Prestation pour chirurgie esthétique et reconstructive	2500 \$
Prestation pour frais d'exécution testamentaire	2500 \$
Prestation en cas d'agression dans les transports aériens ou routiers	5000 \$
Prestation en cas de vol de voiture	5000 \$
Prestation en cas d'accouchement prématuré ou de fausse couche	5000 \$
Prestation pour les prothèses et les yeux	5000 \$
Prestation en cas de blessure causée par du terrorisme	5000 \$
Prestation pour soutien psychologique à la suite d'un trauma	5000 \$
Prestation supplémentaire pour enfant à charge	15 000 \$
Montant maximal payable par enfant à charge	5000 \$
Prestation d'orphelin	100 000 \$
Autres prestations à la suite d'une blessure ou d'une maladie	
Prestation pour frais d'hébergement et de transport de la famille	15 000 \$
Prestation pour soins à domicile	2000 \$
Montant quotidien	100 \$
Prestation pour services de garde d'enfants	5000 \$
Prestation pour fonds d'études	15 000 \$
Montant maximal payable par enfant à charge	5000 \$
Prestation pour modification du domicile, du lieu de travail et du véhicule	15 000 \$
Prestation pour frais de réadaptation et de rééducation	15 000 \$
Prestation pour adhésion non expirée	1000 \$
Prestation pour formation professionnelle du partenaire	15 000 \$
Prestation pour conseils financiers	2000 \$
Prestation pour protection de l'image de l'entreprise	10 000 \$
Prestation pour frais funéraires	5000 \$
Prestation pour rapatriement	15 000 \$
Prestation pour identification	10 000 \$
Prestation pour ceinture de sécurité et coussin gonflable	50 000 \$
Prestation pour frais de scolarité	2000 \$

Prestations médicales et dentaires en cas d'accident

Prestation médicale en cas d'accident	15 000 \$
Frais paramédicaux	1500 \$
Équipement médical	500 \$
Remplacement d'appareils fonctionnels	200 \$
Ambulance	300 \$
Soins dentaires en cas d'accident	10 000 \$
Prestations hebdomadaires	
Prestation hebdomadaire en cas de blessure	100 \$
Limite de revenu	85 %
Période de report	14 jours
Période de prestation	104 semaines
Période de prestation (personne assurée âgée de 60 à 64 ans)	26 semaines
Période de prestation (personne assurée âgée de 65 à 70 ans)	26 semaines
Prestation en cas de coma	15 000 \$
Montant quotidien	100 \$